
Présidence : Roumanie**366ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 8 novembre 2001

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 10
Clôture : 16 h 25

2. Président : M. L. Bota
Mme V. Epure

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
 - a) *Modifications apportées à la loi sur le Centre pour la langue officielle de la Lettonie* : Lettonie (PC.DEL/884/01)
 - b) *Conférence des chefs d'Etats d'Europe centrale et orientale sur la lutte contre le terrorisme, tenue à Varsovie le 6 novembre 2001* : Pologne
 - c) *Décision commune sur la coopération entre la République fédérale de Yougoslavie et la Mission des Nations Unies au Kosovo en ce qui concerne l'application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies* : Yougoslavie
 - d) *Projet de loi sur le référendum au Monténégro* : Yougoslavie (PC.DEL/889/01), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/899/01), Fédération de Russie, Norvège
 - e) *Premier séminaire préparatoire de la dixième Réunion du Forum économique, tenu à Belgrade* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/901/01), Turquie (Annexe 1), Belgique-Union européenne
 - f) *Contributions au Fonds OSCE de contributions volontaires destiné à faciliter le retrait des troupes russes du territoire de la Moldavie et la destruction des munitions et équipements militaires russes qui s'y trouvent* : Pays-Bas, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine, Président

- g) *Questions de protocole* : Pays-Bas, Autriche, Président
- h) *Intervention du directeur politique au Département fédéral suisse des affaires étrangères* : Suisse (PC.DEL/891/01 Restr.)

Point 2 de l'ordre du jour : INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE L'OSCE
 SUR LE TERRAIN

*Questions de recrutement intéressant la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje
chargée d'éviter le débordement du conflit et la Mission de l'OSCE au Kosovo* :
Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo, Belgique-Union européenne
(également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de
la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la
Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie)
(PC.DEL/885/01), Albanie, Norvège, Canada, Etats-Unis d'Amérique
(PC.DEL/900/01), ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de
Russie, Japon (SEC.DEL/281/01), Yougoslavie, Président (CIO.GAL/66/01)

Point 4 de l'ordre du jour : CENTRE DE L'OSCE A ACHKHABAD

Chef du Centre de l'OSCE à Achkhabad, Belgique-Union européenne
(également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de
la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la
Slovaquie, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/893/01),
Kirghizistan (PC.DEL/886/01), Turquie (PC.DEL/892/01), Fédération de
Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/903/01), Ukraine, Canada,
Tadjikistan, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Hongrie, Norvège, Turkménistan
(PC.DEL/894/01), Président (CIO.GAL/65/01)

Point 5 de l'ordre du jour : MEDIATEUR AU KOSOVO

Médiateur au Kosovo, Belgique-Union européenne (également au nom de la
Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie,
de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la
République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/895/01), Pologne, Fédération
de Russie, Danemark, Norvège, Albanie, Yougoslavie, Suisse, Etats-Unis
d'Amérique (PC.DEL/902/01), Canada, Président

Point 6 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Chef de la Mission de l'OSCE au Tadjikistan (PC.FR/50/01 Restr.),
Tadjikistan (PC.DEL/888/01), Belgique-Union européenne (également au nom
de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la
Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la
Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/897/01),
Kirghizistan (PC.DEL/887/01), Turquie (PC.DEL/896/01), Suisse, Fédération
de Russie, Canada, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/904/01), Turkménistan,
Norvège, Président

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *109ème session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Rencontre avec le directeur du Centre antiterroriste de la Communauté d'Etats indépendants* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Conférence des chefs d'Etats d'Europe centrale et orientale sur la lutte contre le terrorisme, tenue à Varsovie le 6 novembre 2001* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Modifications apportées à la décision relative à la Conférence internationale de Bichkek sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale : renforcement des efforts d'ensemble pour lutter contre le terrorisme* : Président (Annexe 2)

Le Président a annoncé une révision de la décision (voir PC.DEC/440/Rev. 1 dont le texte est joint en annexe au présent journal).

- b) *Elections générales et locales du 20 novembre 2001 au Danemark* : Danemark (PC.DEL/898/01)
- c) *Faits récents d'ordre politico-militaire intéressant la Yougoslavie* : Yougoslavie, Président
- d) *Modalités d'organisation du tirage au sort de l'ordre des déclarations à la réunion du Conseil ministériel* : Président (Annexe 3)

4. Prochaine séance :

Vendredi 9 novembre 2001 à 10 heures, Neuer Saal



366ème séance plénière

PC Journal No 366, point 1 e) de l'ordre du jour

DECLARATION
DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE

Monsieur le Président,

Mon gouvernement attache lui aussi une grande importance au renforcement des dimensions économique et environnementale de notre organisation.

Toutefois, comme vous vous en souvenez, le thème général de la dixième Réunion du Forum économique n'a été arrêté qu'à l'issue de longues consultations qui, ayant débuté en mars, ont abouti à l'adoption de la Décision No 429 du Conseil permanent en date du 19 juillet 2001.

Au cours de ce processus, ma délégation s'est fermement opposée à la suggestion de consacrer la prochaine réunion du Forum économique aux questions concernant les eaux transfrontières. A la suite d'intenses consultations, le document esquissant les grandes orientations pour la prochaine réunion du Forum économique a été modifié de manière à exclure les aspects transfrontières des questions relatives à l'eau (EF.DEL/1/01/Rev.1). En fait, le document remanié ne traite que de la qualité de l'eau, précisant par ailleurs que le sujet sera abordé dans une optique large visant à ne mettre l'accent ni sur une région en particulier, ni sur des questions se situant hors des préoccupations nationales, qui ne sont pas du ressort de l'OSCE.

D'autre part, lors de l'adoption de la décision du Conseil permanent, ma délégation a fait une déclaration interprétative, qui est jointe en annexe à la décision, indiquant que nous nous sommes ralliés au consensus, étant entendu que les questions concernant les eaux transfrontières ne font pas partie des sujets à examiner au Forum et ne seront donc pas abordées.

A notre grande surprise, l'ordre du jour du premier séminaire préparatoire de la dixième Réunion du Forum économique de l'OSCE, qui s'est tenu récemment à Belgrade, mentionnait « des lacs internationaux, des rivières internationales, des cours d'eau internationaux, des étendues d'eau internationales, des rivières frontalières, etc. », et ce, qui plus est, dans un contexte régional.

Sur ces deux points, le thème et l'ordre du jour du premier séminaire préparatoire vont à l'encontre de la décision du Conseil permanent et du document sur lequel se base cette décision.

C'est pourquoi mon gouvernement s'élève contre le thème et l'ordre du jour du séminaire préparatoire. Nous avons déjà fait part de nos observations à la Présidence et au Secrétariat le 22 octobre 2001. Nous espérons que les futurs séminaires et le Forum lui-même s'en tiendront aux modalités arrêtées dans la décision du Conseil permanent.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/366
8 novembre 2001
Annexe 2

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

366ème séance plénière

PC Journal No 366, point 9 a) de l'ordre du jour

**INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES ETAPES DU PROCESSUS
PREPARATOIRE APRES LA REUNION PREPARATOIRE
RENFORCEE DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE
BICHKEK SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA
STABILITE EN ASIE CENTRALE : RENFORCEMENT DES EFFORT
D'ENSEMBLE POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME**

Vienne, le 5 novembre 2001

La Réunion préparatoire tenue le 5 novembre 2001 a montré que la Conférence internationale de Bichkek suscitait un grand intérêt, les participants confirmant qu'ils approuvaient en général l'ordre du jour indicatif et les modalités d'organisation arrêtés par le Conseil permanent dans sa Décision No 440.

L'Italie et la Turquie ont suggéré de compléter la liste des organisations invitées à la Conférence en y inscrivant respectivement l'Initiative centre-européenne et le Mouvement des pays non alignés. Ces propositions n'ont fait l'objet d'aucune réserve. Si les membres du Conseil permanent y souscrivent, elles seront prises en compte dans le document relatif aux modalités d'organisation, qui cessera ainsi d'être d'ordre indicatif.

Ces informations, ainsi que le texte révisé de la Décision No 440 du Conseil permanent, seront joints en annexe au journal de ce jour.



366ème séance plénière

PC Journal No 366, point 9 d) de l'ordre du jour

**ORDRE DES DECLARATIONS DES ETATS PARTICIPANTS A LA
NEUVIEME REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE
PREVUE A BUCAREST**

(au 8 novembre 2001, 13 h 15)

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. Croatie | 28. Saint-Siège |
| 2. Slovénie | 29. Allemagne |
| 3. Ouzbékistan | 30. France |
| 4. Royaume-Uni | 31. Turquie |
| 5. Saint-Marin | 32. Albanie |
| 6. Estonie | 33. Finlande |
| 7. Suède | 34. Andorre |
| 8. Kirghizistan | 35. Autriche |
| 9. Grèce | 36. Suisse |
| 10. Monaco | 37. Géorgie |
| 11. Ukraine | 38. Luxembourg |
| 12. Pays-Bas | 39. Moldavie |
| 13. Yougoslavie | 40. Islande |
| 14. Biélorussie | 41. République tchèque |
| 15. Canada | 42. Fédération de Russie |
| 16. Bosnie-Herzégovine | 43. Azerbaïdjan |
| 17. ex-République yougoslave de
Macédoine | 44. Bulgarie |
| 18. Slovaquie | 45. Kazakhstan |
| 19. Liechtenstein | 46. Hongrie |
| 20. Danemark | 47. Pologne |
| 21. Norvège | 48. Italie |
| 22. Malte | 49. Irlande |
| 23. Turkménistan | 50. Arménie |
| 24. Etats-Unis d'Amérique | 51. Chypre |
| 25. Lettonie | 52. Tadjikistan |
| 26. Espagne | 53. Belgique-Union européenne |
| 27. Lituanie | 54. Portugal |